

Séminaire MA interdisciplinaire histoire contemporaine/ histoire de l'art. Printemps 2011

Les revues d'architecture suisses : histoire et développement d'un médium

Modalités d'organisation du séminaire

L'enseignement est assuré par les Professeurs Dave Lüthi et François Vallotton. Assistants : Olivier Pradervand et Frédéric Python.

Heures de réception :

- Dave Lüthi : Anthropole 3064, mardi 13h-14h.
- François Vallotton : Anthropole 5090, sur rendez-vous.
- Olivier Pradervand : Internef 276/6, mercredi 10h-12h.
- Frédéric Python : Anthropole 3064, mercredi 9h-10h.

Conditions de participation

Afin d'obtenir l'accréditation de ce séminaire en histoire contemporaine, les participantEs doivent prendre en charge une présentation orale et rendre un travail de séminaire écrit. L'accréditation en histoire de l'art nécessite une présentation orale seule. Dans tous les cas, une présence régulière au séminaire tout au long du semestre est demandée. Les étudiantEs prépareront chacunE des séances par la lecture du dossier de séminaire, envoyé par l'étudiantE en charge avec une semaine d'avance.

Présentation orale d'un sujet de séminaire (temps de parole : 60 minutes)

Au minimum 3 semaines avant la date de la présentation orale, chaque étudiantE aura obligatoirement un entretien avec les assistants. Comme base de discussion, le/ la participantE fournira un projet de dossier de séminaire dactylographié comprenant une problématique succincte, un plan détaillé de l'exposé et une bibliographie sélective.

Une semaine avant la présentation orale, les étudiantEs enverront directement à tous les participants au séminaire un dossier (max. 10 pages) sous forme électronique et comprenant :

- Une problématique succincte (une page A4 , soit environ 2'700 signes).
- Un plan détaillé de l'exposé.
- Une bibliographie sélective respectant les normes des sections. Au vu de la spécificité du thème, on s'attend à un corpus de sources d'environ 20 articles. Notez en outre que seuls les sites Internet émanant d'autorités scientifiques peuvent être cités.
- Une liste de sources écrites, avec extraits et références.
- Quelques sources iconographiques, avec légendes.
- On pourra ajouter tout document utile.

Une liste d'adresses e-mail sera fournie par les assistants.

Critères d'évaluation du dossier

- Problématique : pertinence du questionnement de l'objet historique, délimitation de l'objet analysé, capacité à présenter et formuler les grands enjeux de la thématique (sortir de la description chronologique au profit de l'analyse critique).
- Bibliographie : maîtrise du champ historiographique, ouverture aux études rédigées dans d'autres langues, capacité à trouver de l'information pertinente en lien avec la problématique, utilisation des revues historiques, prise en compte de la littérature la plus récente et présentation formelle cohérente.
- Plan : structuration de l'information présentée dans un ordre logique, maîtrise de plusieurs niveaux de titre, information contenue dans les titres, éviter une structure purement chronologique.
- Sources : elles doivent être justifiées par rapport à la démarche, dans une logique relative à la problématique. Elles sont toujours référencées le plus précisément possible (dans le cas de sources non publiées : le lieu, le nom du fonds, le carton/l'enveloppe).

Critères d'évaluation de la présentation orale

- Intérêt du contenu de la présentation : capacité à développer un discours historique analytique.
- Adaptation du travail aux remarques formulées lors des entretiens d'encadrements.
- Maîtrise de la communication orale (éviter d'être collé au texte et interaction avec le public).
- Utilisation des supports didactiques.
- Pertinence des réponses aux questions.

Travail écrit

Le travail écrit est dû pour une accréditation du séminaire en histoire contemporaine. Il est remis dans les 2 semaines qui suivent la présentation orale. Il se présente sous la forme d'un article scientifique, soit un texte suivi avec une conclusion en relation avec la problématique ainsi que les références bibliographiques en notes. Il doit respecter les limites suivantes : env. 30'000-42'000 signes (15-20 pages, notes et espaces inclus). Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés. Tout désistement entraîne l'impossibilité de se présenter aux examens.

Les normes rédactionnelles à respecter sont accessibles au lien suivant :

<http://www.unil.ch/hist/page25553.html>

Lors de la remise du travail écrit, l'étudiantE est tenuE de fixer un entretien de correction avec les Professeurs et les assistants. Ce n'est qu'après la remise et la discussion du séminaire écrit que l'étudiantE est en droit de demander la validation lui permettant de s'inscrire à l'examen. À cette occasion, il est conseillé de discuter le sujet d'examen.

Critères d'évaluation du travail écrit

- **Le plagiat entraîne un refus immédiat du séminaire.**
- Cohérence de l'ensemble du travail.
- Traitement de l'information (capacité de synthétiser, de hiérarchiser et de structurer l'information).
- Maîtrise méthodologique du texte historique écrit (citations, les différents niveaux de discours).
- Développement d'un discours historique personnel et argumenté (ne pas résumer ou paraphraser d'autres auteurs et adopter une certaine distance critique vis-à-vis de leurs discours, apporter des faits historiques, des documents ou des chiffres à l'appui d'une interprétation).
- Les informations et les analyses doivent être ancrées dans un cadre chronologique et géographique précis.
- Qualité de l'information et de la réflexion proposée.
- Les travaux dont la mise en forme ou le niveau de langue ne permettent pas la compréhension du contenu sont refusés.
- Les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Examens

Le sujet d'examen porte sur un autre sujet que celui traité par l'étudiantE lors de sa présentation orale en séminaire. L'examen ne porte pas uniquement sur le sujet d'examen choisi mais sur l'ensemble des connaissances acquises lors du séminaire.

L'étudiantE fait parvenir aux examinateurs, au plus tard deux semaines avant le début de la session, un dossier d'examen de 10-15 pages maximum contenant :

- L'intitulé exact du sujet d'examen.
- Une bibliographie.
- Une problématique succincte (une page A4).
- Une sélection de sources.
- Des annexes si nécessaire (chronologie, graphiques, tableaux, etc.).

Ce dossier est exigé pour l'examen oral comme pour l'examen écrit. Il est à disposition, **sans annotations**, de l'étudiantE lors de la préparation d'examen.